

Foires. — L'almanach du Grand-Duché marque pour cette commune des foires fixées aux 16 mars, 2 juin, 27 août et 27 novembre; elles ont été octroyées par décret impérial français, le 14 mars 1808. ¹⁾

Ces marchés sont insignifiants, malgré les louables efforts que la localité, son administration municipale en tête, font pour leur acquérir de l'importance; cette circonstance fâcheuse n'a pu être due dans le principe, qu'à l'entière inabordabilité de la localité, ainsi qu'au grand nombre de foires beaucoup plus anciennes et depuis longtemps achalandées, qui se tiennent dans des communes considérables voisines. Le nombre de ces réunions pour le trafic semble d'ailleurs être trop grand pour le pays; de façon que l'habitude de préférence, pour conclure les transactions, a été conservée par les habitants aux foires plus anciennes de Wiltz, d'Ettelbruck, de Diekirch, de Heiderscheid, etc.; et, avant le morcellement du Grand-Duché, en 1839, à celles de Bastogne, de Houffalize, d'Arlon, etc.

Nous verrons en outre dans les Annales, que sous l'année 1840, Esch avait également sollicité l'octroi d'un *marché hebdomadaire*, à tenir le jeudi.

Écoles et instruction primaire. — Esch possède une belle maison d'école, ayant au rez-de-chaussée une grande salle, que le conseil communal a fait partager en deux, lorsque les sexes ont été séparés. Au-dessous se trouve un quartier assez spacieux, destiné à loger l'instituteur; l'édifice se trouvant construit sur le versant qui porte le château, une telle disposition a été rendue possible. Chacune des deux salles d'école a son entrée particulière.

Les sexes y sont séparés depuis 1847. Dès 1835 on avait bien créé deux écoles, ayant chacune un maître; mais les garçons et les filles les fréquentaient réunis. Depuis 1847 seulement, nous venons de le dire, une institutrice donne l'enseignement aux filles dans une salle particulière. Les revenus de l'instituteur montent à 700 fr. et ceux de l'institutrice à 500 fr.

La population de l'institution était, en 1875, de 35 garçons et de 25 filles en âge légal pour fréquenter les écoles, c'est-à-dire de 6 à 12 ans.

Aux écoles d'Esch sont attachées deux fondations, celle du curé Michel Barthélémy ²⁾, de Berlé, et celle de l'abbé Reding ³⁾, de Boulaide, donnant un revenu total de 282 fr.

1) Mémorial du Grand-Duché, année 1856, II^e partie, p. 238. — Bulletin des lois françaises.

2) V. Biographie luxembourgeoise, par le Dr Neyer, I, 46, sq.

3) Par testament en date du 1^{er} septembre 1824, Jean-Henri Reding, prêtre en retraite à Boulaide, après quelques legs particuliers, a ordonné la vente de tous les biens meubles et immeubles qu'il laisserait, pour le produit en être placé à constitution de rente et les intérêts employés de la manière suivante: « ma succession étant ainsi réglée, je veux et entends que des revenus en provenant soient acquittés annuellement les deux legs ci-dessus, et que le restant soit partagé, une moitié au profit de ma famille, l'autre entre

En outre, par acte du notaire Martin Rischard, de Wiltz, en date du 13 avril 1820, le même abbé Reding, en constituant 16 *prix de vertu*, à distribuer tous les ans à Wiltz, aux enfants admis à faire leur première communion, a statué que parmi ces lauréats de catéchisme *quatre enfants d'Esch-sur-Sûre seraient compris*.

Dans le local d'école des filles, formant le fond de la salle primitive, avant que cette dernière n'eut été partagée en deux, on voit un monument de reconnaissance publique, très modeste et très simple dans sa forme, mais rappelant la fondation Reding dont il vient d'être parlé.

C'est une plaque en pierre ardoisière, portant les deux inscriptions que

« ceux de la paroisse de Boulaide et de celle d'Esch-sur-Sûre, le jour des trépassés de chaque année, par les curés respectifs, auxquels sera expédié une copie de l'état des capitaux et des intérêts en provenant. »

Il résulte des comptes du bureau de bienfaisance de la commune d'Esch, que le bénéfice de la fondation Reding s'élève annuellement, suivant les constitutions de rentes, tous accessoires déduits :

Pour Esch, à francs	155 68
Auxquels, depuis l'extinction d'une rente viagère faite à la sœur du fondateur, il faut ajouter en faveur de la commune, francs	24 00
Total des revenus de cette fondation : francs	179 68
au capital nominal de fr. 3593 60.	

De plus, le curé Reding fouda de même, au capital de six mille francs, dans l'église d'Esch, une messe à chant, avec bénédiction, à célébrer hebdomadairement, le jeudi. Une table en pierre avait été attachée au mur latéral du temple, à côté de la chaire à prêcher, pour célébrer ce bienfait. Mais lorsque plus tard le calvaire a été érigé dans cette église, la plaque à inscriptions chronogrammatiques, en latin et en allemand, disparut. Nous croyons dès lors devoir les reproduire ici :

esCh

gaVDe et JVbILa saCrVM Venerabilis arae

reDing BotaVit CVncto DICItVr In aeVo.

(La première ligne donne l'année 1819; tandis que la seconde indique 1824.)

esCh

frohLoCke VnD prelse Donnerstags

segen eVVlg zV stlften Legt reDing

6000 franken.

(1824.)

nVr anDaCht hler, erInnere DICh

Des VerVvesenen.

;(1824.)

La plaque en pierre forme un carré long, mesurant 0^m75 de largeur sur 0^m70 de hauteur.

nous allons reproduire, et dont la première, également sous la forme chronogrammatique, donne le milésime 1824 :

eX
oplBV s reDIng
eCCe hIC forMantVr
egenI.

—
*Redings reiche Stiftung
verschafft Armen Unterricht.
Ah Kinder, ruhig
und still ; fuerchtet Gott !
Betet fuer den Stifter !*

Ces bienfaits étaient une véritable fortune pour Esch, surtout à l'époque où ils ont été constitués, parce qu'il n'y avait alors dans cette localité pour ainsi dire d'habitants que de pauvres prolétaires, dont la majeure partie ne possédaient de ressources pour vivre que la mendicité. Témoin nommément les souscriptions pour aumônes en faveur d'Esch, recueillies tous les ans à Wiltz. ¹⁾)

1) Voir : *Neyen*, Histoire de Wiltz, Manuscrit. Chapitre Bienfaisance publique.

Nous nous voyons engagé à extraire quelques passages saillants de ce chapitre, concernant la localité d'Esch et la situation peu aisée d'un grand nombre, ou plutôt de la plupart de ses habitants, à cette époque :

« Depuis 1820 environ, il paraît qu'à Wiltz, de même que dans plusieurs villages du canton, le nombre des pauvres s'était très considérablement augmenté, principalement en véritables mendiants de profession, venant des localités voisines, surtout d'Esch-sur-Sûre, et s'abattant sur Wiltz par escouades ; au point qu'à chaque heure du jour les portes des maisons se trouvaient comme assiégées.

« Parmi ces mendiants il s'en trouvait beaucoup qui étaient valides et se faisaient un véritable métier d'abuser de la charité publique, au lieu de chercher du travail ou de se mettre à des occupations lucratives qui les auraient arrachés au besoin. La maladie du paupérisme éhonté se gagnait de jour en jour de nouveaux prosélytes, lorsque le curé Weydert (v. Biogr. luxbg., t. II ; mais surtout le chapitre Eglises de l'histoire de Wiltz) crut devoir viser à porter remède à ces criants abus. »

Et plus loin : Le 7 décembre 1836, une commission de philanthropes wiltzois s'étant spontanément réunie, dans le but d'extirper la mendicité à Wiltz, arrêta en 15 articles des statuts ayant pour but de soulager l'humanité souffrante et de faire disparaître le fléau de la mendicité. L'art. 13 de ce règlement qui produisit d'excellents effets, est conçu en ces termes :

« Le but de l'association étant de soulager la misère et d'écarter entièrement les mendiants vagabonds et les fainéants, chaque associé s'engage par sa signature à ne plus donner aucune aumône à sa porte. Comme la philanthropie des associés les mettrait néanmoins très souvent dans la position de devoir enfreindre leur engagement si l'on ne faisait pas participer aux bénéfices qu'ils attendent de leur association les pauvres d'Esch-sur-Sûre qui sont en si grand nombre, que le peu de personnes aisées de cette commune se trouvent